

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 juin 2002
Français
Original: arabe

Cinquante-sixième session

Point 95 de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique**Lettre datée du 19 juin 2002, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration d'Abou Dhabi sur le hawala, publiée par la Conférence internationale sur le hawala tenue les 15 et 16 mai 2002 à Abou Dhabi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 95 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Mohammed Rashid **Al-Absi**



Annexe à la lettre datée du 19 juin 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et arabe]

**Déclaration d'Abou Dhabi sur le hawala
(16 mai 2002)**

1. Conscient de la nécessité de mieux comprendre le hawala et les autres systèmes de virement de substitution et de veiller à ce que ces systèmes ne soient pas utilisés à des fins illégales par des blanchisseurs d'argent et des financiers du terrorisme, le Gouvernement des Émirats arabes unis a invité des experts et des représentants d'organisations internationales et régionales, d'organes de contrôle et d'organismes chargés de l'application des lois, ainsi que des banquiers et des changeurs, à participer à une conférence à Abou Dhabi les 15 et 16 mai 2002.

2. Le mot « hawala » est dérivé de l'arabe et signifie « virement ». Dans ce contexte, ce mot désigne plus précisément les systèmes officieux de virement de fonds ou de valeurs ou les réseaux situés hors du secteur financier officiel.

3. Les participants sont convenus que le hawala et les autres systèmes de virement de substitution présentaient de nombreux avantages et que la plupart des activités menées par les « hawaladars » (agents de hawala) se rapportaient à des opérations commerciales légales. Le hawala et les autres systèmes de virement de substitution offraient un moyen rapide et peu coûteux de virer des fonds ou des valeurs partout dans le monde, notamment pour les personnes qui n'avaient pas accès aux services du secteur financier.

4. Les participants ont toutefois exprimé des inquiétudes concernant le hawala et les autres systèmes de virement de substitution. Ils ont souligné que l'absence de transparence et de traces comptables, voire d'un contrôle de la part des autorités, pouvait aider des éléments criminels à abuser de ces systèmes.

5. Compte tenu de ces préoccupations, les participants ont fait les recommandations suivantes :

- Les États doivent adopter les 40 recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI) sur le blanchiment de capitaux et les huit recommandations sur le financement du terrorisme en ce qui concerne les agents chargés des virements de fonds, dont les hawaladars et les opérateurs des autres systèmes de virement de substitution;
- Les États doivent désigner des autorités de contrôle compétentes chargées de superviser et d'imposer l'application de ces recommandations sur les hawaladars et les opérateurs des autres systèmes de virement de substitution;
- La réglementation doit être efficace mais pas trop restrictive;
- Le succès du renforcement du système financier international et de la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme ne peut se poursuivre sans un appui ferme et un engagement sans réserve de la part de la communauté internationale;

- La communauté internationale doit rester saisie de la question et continuer à oeuvrer, individuellement et collectivement, pour la mise en place d'un dispositif de contrôle du hawala et des autres systèmes de virement de substitution, ce qui permettrait de garantir la légalité des opérations effectuées et d'empêcher que ces systèmes soient utilisés à des fins illégales, notamment par des criminels.
6. Les participants tiennent à exprimer leur profonde gratitude au Gouvernement des Émirats arabes unis, notamment à la Banque centrale des Émirats arabes unis, pour avoir montré la voie en accueillant cette importante conférence.
-